

FILL TOX
COURSE

Dossier partenaire 2027

NICE

9 & 10 octobre

PACK GOLD

Stand de 12 m²

Espace de rencontre avec 1 table et 2 chaises

Symposium

Symposium en salle plénière : 15 min + 5 min Q/R – avant pause ou déjeuner

Atelier d'injection dédié

Table d'examen + d'un Scialytique
Médecins inscrits spécifiquement à l'atelier

Table ronde

Table ronde en salle plénière : Intervention d'un KOL du laboratoire

Invitations Médecins

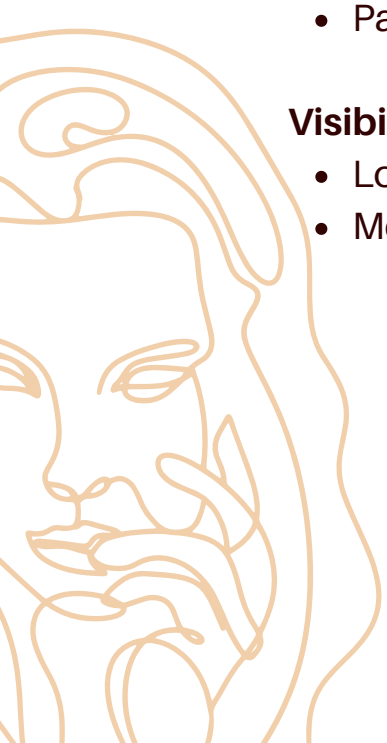
- 20 invitations Congrès dont 10 invitations ateliers dissection & injection

Hospitality / Relationnel

- Pauses & déjeuners pour 4 personnes

Visibilité

- Logo site et programme
- Mention "Partenaire Gold"



20 000 € HT

PACK SILVER

Stand de 9 m²
Espace de rencontre avec 1 table et 2 chaises

Atelier d'injection dédié
Au choix entre les deux produits

Table ronde
Table ronde en salle plénière : Intervention d'un KOL du laboratoire

Invitations Médecins
- 10 invitations Congrès + ateliers dissection & injection (en cas d'atelier uniquement)

Hospitality / Relationnel
- Pauses & déjeuners pour 3 personnes
- 1 invitations soirée du congrès

Visibilité
- Logo site et programme

15 000 € HT

PACK BRONZE

Stand de 9 m²
Espace de rencontre avec 1 table et 2 chaises

Table ronde
Table ronde en salle plénière : Intervention d'un KOL du laboratoire

Invitations Médecins
- 10 invitations Congrès

Hospitality / Relationnel
- Pauses & déjeuners pour 3 personnes
- 1 invitations soirée du congrès

Visibilité
- Logo site et programme

10 000 € HT

Pack stand

Stand de 6 m²
Espace de rencontre avec 1 table et 2 chaises

Invitations Médecins
- 5 invitations Congrès

Relationnel
- Pauses & déjeuners pour 2 personnes

Visibilité
- Logo site et programme

4 500 € HT

Communications orales

Tous les produits à la carte sont réservables à condition d'avoir un stand.

Atelier d'injection dédié

Table d'examen + d'un Scialytique
10 Médecins inscrits + forfait atelier

7 000 € HT

Symposium en plénière

15 min + 5 min Q/R – avant pause ou déjeuner
15 Médecins inscrits

7 000€ HT

Visibilité

Tous les produits à la carte sont réservables à condition d'avoir un stand.

Accès fichier médecins post-congrès

(selon RGPD)

1 500 € HT

Email partenaire dédié

Pré ou post-congrès

1 000 € HT

Insertion totebags

Goodies ou supports de communication

1 300 € HT

Prise en charge de la fabrication de goodies

- Cordons et pochettes plastifiées
- Totebags logotés au nom du congrès
- Stylos
- Blocs-notes
- Autres goodies (selon validation)

Le partenaire apporte un soutien en nature au congrès en prenant en charge, totalement la fabrication d'un ou plusieurs goodies de son choix.
Ce choix est soumis à l'accord préalable et à la validation du comité scientifique.
Ce partenariat est exclusif par catégorie de goodies concernée.

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

NOM DE LA SOCIÉTÉ :

NUMÉRO DE TVA :

NUMÉRO DE BON DE COMMANDE :

ADRESSE :

NOM DU CONTACT :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

☐ *Si la facturation nécessite un bon de commande, merci de cocher la case correspondante et de joindre le bon de commande*

PRESTATIONS	MONTANT HT
MONTANT HT	

Règlement d'un acompte de 50% à la réservation et solde à régler avant le 4 septembre 2026.

☐ Le partenaire de l'événement déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes qu'il accepte sans restriction.

Date et Signature :

Cachet de la société :

CGV & CONDITIONS D'ANNULATION

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de participation des exposants et partenaires au congrès BOTULINICE COURSE.
Toute participation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur applicable aux congrès médicaux organisés en France et des règles propres au lieu d'accueil.
L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues ou dans l'intérêt de la manifestation. Ces modifications seront notifiées par écrit et deviendront immédiatement opposables.

Article 2 - Organisateur

Le congrès est organisé pour le compte de l'association :
BOTULINICE COURSE
Objet de l'association
Conformément à ses statuts, l'association a pour objet :

- d'organiser des rencontres et confrontations scientifiques concernant les traitements médicaux à visée esthétique ;
- d'encourager la plus haute compétence et la plus grande exigence éthique au sein des spécialités médicales pratiquant des traitements médicaux à visée esthétique.

Siège social
88 boulevard de Cimiez – 06000 Nice
Le siège social peut être transféré par simple décision du Bureau.
Organisation opérationnelle
L'organisation logistique, administrative et opérationnelle du congrès est confiée à :
AVEC VOUS, agence mandatée par l'association BOTULINICE COURSE.

Article 3 - Événement

Événement : BOTULINICE COURSE
Nature : Congrès médical
Dates : 9 et 10 octobre
Lieu : Nice (France)

Article 4 - Candidatures et réservations

Les demandes de participation et bons de commande doivent être adressés à l'agence AVEC VOUS, selon les modalités précisées dans le dossier exposant.
Toute demande n'est valable qu'après validation écrite par l'organisateur.

Article 5 - Modalités financières

Les réservations ne sont définitives qu'à réception du bon de commande signé.
Un acompte de 50 % TTC du montant total sera facturé à la confirmation. Il est exigible à réception.
Le solde devra être réglé avant l'ouverture du congrès.
Toute réservation effectuée moins de 45 jours avant le congrès entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité du montant.

Article 6 - Admission des exposants

Les candidatures sont soumises à l'examen de l'association BOTULINICE COURSE, qui se réserve le droit de refuser toute demande sans avoir à en justifier les motifs.
Toute décision est définitive et ne peut donner lieu à aucune indemnité.

Article 7 - Caractère personnel des emplacements

Le droit de participation est personnel, nominatif, incessible et inaliénable.
Il est strictement interdit de céder, sous-louer ou partager tout ou partie de l'emplacement sans autorisation écrite préalable de l'organisateur.

Article 8 - Publicité et communication

Toute distribution de documents, flyers ou supports promotionnels est strictement limitée au stand attribué ou aux espaces réservés dans le cadre d'un atelier.
Toute promotion en dehors de ces zones est interdite.

Article 9 - Défaut de paiement et annulation

En cas de non-paiement intégral à l'ouverture du congrès, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement sans remboursement des sommes déjà versées.
Annulation par l'exposant :

- Plus de 45 jours avant le congrès : 50 % du montant total reste acquis à l'organisateur.
- Moins de 45 jours avant le congrès : 100 % du montant reste dû.

Ces sommes compensent les frais engagés. L'exposant renonce expressément à tout recours.

CGV & CONDITIONS D'ANNULATION

Article 10 - État des lieux
Les exposants prennent les espaces dans l'état où ils se trouvent et s'engagent à les restituer dans le même état.
Toute dégradation sera intégralement facturée à l'exposant concerné.

Article 11 - Attribution des stands
Le plan d'exposition est établi par l'organisateur selon l'ordre de réception des réservations et les contraintes techniques.
Les souhaits exprimés seront pris en compte dans la limite des disponibilités, sans garantie.

Article 12
L'organisateur se réserve le droit de modifier l'attribution ou la configuration des stands pour des raisons techniques ou organisationnelles.
Ces modifications ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation.

Article 13
Les stands doivent être occupés pendant toute la durée du congrès, aux horaires définis.
Tout stand inoccupé pourra être réattribué sans remboursement.

Article 14
Les espaces exposants sont ouverts, sans cloisonnement, et équipés d'une table et de deux chaises.
Toute structure additionnelle est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 15
Les exposants doivent se conformer strictement aux règles du lieu concernant les livraisons, installations, démontages et circulations.

Article 16
Les exposants sont responsables de leur matériel, de leurs installations et de leur personnel.
Ils s'engagent à souscrire :
une assurance couvrant leurs biens (vol, détérioration, perte),
une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de leurs intervenants.
Sauf faute lourde, ni l'association BOTULINICE COURSE ni l'agence AVEC VOUS ne pourront être tenues responsables des dommages subis.

Article 17
Les exposants s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables aux congrès médicaux ainsi que les consignes de sécurité communiquées.

Article 18
L'association BOTULINICE COURSE se réserve le droit d'interpréter et d'appliquer les présentes CGV pour tout cas non prévu.

Article 19
Toute infraction aux présentes CGV pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement ni compensation.

Article 20
En cas de force majeure ou de contraintes réglementaires, l'organisateur pourra :
modifier le format du congrès (présentiel, distanciel ou hybride),
reporter ou annuler l'événement.
En cas de report, les engagements contractuels seront maintenus sur les nouvelles dates.

Article 21
Aucune garantie n'est donnée quant au nombre de participants ou aux retombées commerciales.
Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 22
En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.
À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'association BOTULINICE COURSE.



CONTACT

Organisation Générale

Agence Avec vous

Filltox@avec-vous.org